

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la structure pédagogique

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 38 1617 - 75

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/01/2017

Réuni le : 26/01/2017

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 20/01/2017,

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'éts, l'organisation de la structure pédagogique pour l'année scolaire 2017/2018 pour le Lycée Général et Technologique et la SEP du Lycée CARNOT définie selon les documents joints est portée à l'approbation des membres du C.A.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 5

Contre : 13

Abstentions : 2

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2017 08:45:16

3. Evolution de la structure
A. Voie Générale et Technologique

NIVEAU	DENOMINATION	Prévision 2015		Comptabilisé 2015		Prévision 2016		Comptabilisé 2016		Prévision 2017	
		effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions
Secondés	2DE DE DETERMINATION	413	12	409	12	408	12	408	12	401	12
1ères Générales	SCIENTIFIQUE SVT	86	3	80	3	88	3	74	3	87	3
	SCIENTIFIQUE SI	16		16		17		27		18	
	ECONOMIQUES ET SOCIALES	58	2	55	2	62	2	70	2	71	2
	LITTERAIRE	30	1	29	1	33	1	35	1	35	1
1ères STI2D	ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION	24		24		28		24		25	
	ENERGIE ET ENVIRONNEMENT	13		15		15		10		10	
	SYSTEME D'INFORMATION ET NUMERIQUE	14		19		28		18		18	
	INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET ECO-CONCEPT	14		18		16		28		28	
1ère STMG	MANAGEMENT ET GESTION	62		61		66		64		64	
1ère S. Santé S. Social	SCIENCES DE LA SANTE SECTEUR SOCIAL	66	2	57	2	64	2	65	2	64	2
PREMIERES	TOTAL	383	12	374	12	417	13	415	13	420	13
Term. Générales	SCIENTIFIQUE SVT	74	3	75	3	74	3	80	3	75	3
	SCIENTIFIQUE SI	13		13		16		11		23	
	ECONOMIQUES ET SOCIALES	65	2	59	2	57	2	55	2	70	2
	LITTERAIRE	26	1	29	1	30	1	28	1	34	1
Term STI2D	ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION	22		27		24		28		29	
	ENERGIE ET ENVIRONNEMENT	13		13		15		16		11	
	INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET ECO-CONCEPT	13		16		19		18		25	
	SYSTEME D'INFORMATION ET NUMERIQUE	14		16		18		18		18	
Term. STMG	COMMUNICATION GEST RES HUMAINES	15		18		20		21		22	
	COMPTA FINANCE ENTREPRISES	15		15		20		21		23	
	MERCATIQUE	20		19		20		20		21	
Term S. Santé S. Social	SCIENCES DE LA SANTE SECTEUR SOCIAL	56	2	63	2	60	2	53	2	61	2
TERMINALES	TOTAL	346	12,5	363	12,5	373	13	369	10	412	10
BTS 1ère année	TECHNICO-COMMERCIAL	35	1	33	1	32	1	34	1	35	1
	CRSA	25	1	27	1	29	1	31	1	30	1
	ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR	15	0,5	13	0,5	12	0,5	16	0,5	15	0,5
	SYSTEMES NUMERIQUES	13	0,5	17	0,5	15	0,5	17	0,5	15	0,5
	COMPTA GESTION	33	1	29	1	28	1	34	1	35	1
BTS 1ère année	TOTAL	121	4	119	4	116	4	132	4	130	4
BTS 2ème année	TECHNICO-COMMERCIAL	25	1	30	1	31	1	31	1	33	1
	CRSA	27	1	21	1	22	1	25	1	30	1
	ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR	15	0,5	15	0,5	15	0,5	14	0,5	15	0,5
	SYSTEMES NUMERIQUES	11	0,5	13	0,5	15	0,5	9	0,5	15	0,5
	COMPTA GESTION	29	1	23	1	23	1	27	1	35	1
BTS 2ème année	TOTAL	101	4	102	4	106	3,5	108	4	128	4
FC Lycées	PRÉPA ECOLES PARAMÉDICALES	24	1	27	1	30	1	26	1	23	1
TOTAL		1388	45,5	1394	45,5	1450	46,5	1453	44	1514	44

ANNEE EN COURS

3. Evolution de la structure
B. Voie Professionnelle

NIVEAU	DENOMINATION	Prévision 2015		Comptabilisé 2015		Prévision 2016		Comptabilisé 2016		Prévision 2017	
		effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions
COMMERCE - VENTE	CAP - EMPLOYE DE COMMERCE MULTI SPECIALITES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BEP - SECONDE (SECBEP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BEP - TERMINALE (TERPRO)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BAC PRO - SECONDE METIERS DU SECTEUR COMMERCIAL	88	2,5	83	2,5	88	2,5	88	2,5	81	2,5
	BAC PRO - PREMIERE COMMERCE	67	2	68	2	69	2	68	2	70	2
	BAC PRO - PREMIERE COMMERCE ACCUEIL	14	0,5	14	0,5	15	0,5	12	0,5	13	0,5
	BAC PRO - TERMINALE COMMERCE	62	2	63	2	65	2	68	2	69	2
	BAC PRO - TERMINALE COMMERCE ACCUEIL	11	0,5	15	0,5	16	0,5	17	0,5	16	0,5
	TOTAL	242	7,5	243	7,5	253	7,5	253	7,5	249	7,5
GESTION - ADMIN.	BEP - SECONDE SECRETARIAT + COMPTABILITE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BEP - TERMINALE SECRETARIAT + COMPTABILITE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BAC PRO - SECONDE GESTION ADMIN	33	1	33	1	30	1	34	1	31	1
	BAC PRO - PREMIERE GESTION ADMIN	26	1	23	1	31	1	28	1	29	1
	BAC PRO - TERMINALE GESTION ADMIN	18	0,5	26	1	26	1	27	1	31	1
	TOTAL	77	2,5	82	3	87	3	89	3	91	3
TOTAL		319	10	325	10,5	340	10,5	342	10,5	327	10,5

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 40 1617-76

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/01/2017

Réuni le : 26/01/2017

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 20/01/2017

Sur la :

1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

L'utilisation de l'enveloppe attribuée pour la dotation horaire globalisée 2017/2018 selon les documents joints.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 5

Contre : 13

Abstentions : 2

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2017 08:45:24

INTITULE DE LA DELIBERATION

Une Dotation Horaire Globale confortée

Le tableau suivant retrace l'évolution sur cinq ans de la DHG rapportée cette fois aux effectifs prévisionnels tels qu'ils sont communiqués tous les ans vers le mois de janvier.

2.EVOLUTION DE LA DHG

		2017/2018	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
LGT	Effectifs Prévisionnels GT	1 511	1 444	1 388	1 412	1 356	1 315
	Dotation GT	2 373	2 313	2 227, 52	2 305,84	2 224,91	2 127
	(Dont HSA)	306,8	299	288,27	313,15	291,02	213
SEP	Effectifs Prévisionnels Voie Pro	327	340	319	316	318	399
	Dotation Voie Pro	544,24	544,23	511,50	527,96	502	476
	(Dont HSA)	61,28	62,31	57,80	62,30	60	57

En lien avec l'effectif actuellement prévu, la nouvelle dotation est de 2917 heures dont 2549 heures postes et 368 heures supplémentaires année.

Monsieur le proviseur attire l'attention des membres du C. A sur la hausse de la dotation 2017/18.

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration
du 26/01/2017

acte n° 77 - ~~1617-77~~

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Société SERIS-GROUP astreinte et gardiennage

Un contrat d'astreinte/gardiennage entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de BRUAY-LA-BUISSIÈRE et la société SERIS-GROUP est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet du contrat : Astreinte/gardiennage pendant les périodes de fermeture de l'établissement

Durée : 1 an renouvelable par reconduction expresse 2 fois.

Disposition financière : Astreinte/gardiennage : 65€ HT/déplacement pour ouverture. Au-delà de 30 minutes de présence : facturation de l'agent 26.50€/heure hors majoration nuit, dimanche et jour férié

Ronde de sécurité du 15/7 au 15/8 inclus : 37€ HT/ronde

Garde de clés ou codes : 20€ HT/mois

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2017 08:38:00

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 39 - 1617 - 78

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/01/2017

Réuni le : 26/01/2017

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de stage entre le Lycée Poly Sadi CARNOT et le Ministère de la Défense.
Stage immersion au sein de l'Escadron de Sécurité Incendie et de Sauvetage de la Base Aérienne 107 de Villacoublay de l'élève Clément DELMOTTE en T. ES du 22 au 23/03/02/17

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2017 08:45:20

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 31 - 1617-73

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 26/01/2017

acte n° 79

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

All Style Coiffure et le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière

Une convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière et la société All Style Coiffure, représentée par Madame Catherine LAVIGNE est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : Animation d'un atelier « Image de Soi » pour les 1BPCA-1BPGA

Durée : 1er trimestre 2017

Disposition financière : 40€ TTC/heure soit 120€ TTC pour 3h de prestation frais de déplacement inclus

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2017 08:40:03

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit privé

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 36 -1617-80

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/01/2017

Réuni le : 26/01/2017

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit privé

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

Emplois d'avenir professeur

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Nombre de postes : 3 Quotité de travail : 20 Mission confiée : Agt d'entretien

Rémunération : SMIC Origine du financement : ETAT - REGION

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2017 08:45:10

INTITULE DE LA DELIBERATION

Contrats aidés (CUI) : autorisation de renouvellement de contrat

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le Chef d'établissement à signer les conventions et contrats de travail (recrutement ou renouvellement) des personnes en contrats aidés (Contrat Unique d'Insertion) dans la limite de la dotation allouée par le Rectorat et le Conseil Régional.

Sont concernés par les renouvellements entre février et août 2017 si ces derniers sont accordés par Pôle Emploi :

- MONSEILLER Roger à compter du 24/05/2017

2 nouveaux contrats sont actuellement en cours de recrutement.

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit privé

Numéro d'enregistrement : 33

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration
du 26/01/2017

acte n°80 **1617-30**

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit privé

Nom Prénom MONSEILLER Roger

A compter du 24/05/2017

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-10, L.421-14, R.421-9, R.421-54

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

Emplois d'avenir professeur

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2017 08:40:30

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 32 - 1617 - 81

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 26/01/2017

acte n° 81

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer

La convention entre le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer et le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Appui financier à travers l'Enveloppe Spéciale de Transition Energétique pour la réalisation d'un ou plusieurs coins nature.

Durée : Démarrage de l'action au plus tard le 31/12/17 pour une fin au plus tard le 31/12/2020

Disposition financière : 500€ par coin nature dans la limite d'un plafond maximal de 80% de la dépense subventionnable.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2017 08:40:14

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 37 - 1617 - 82

Année scolaire : 2016-2017 1617 - 83

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/01/2017

Réuni le : 26/01/2017

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2017

Numéro de la DBM : 1 et 2

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Dotation Fonds Sociaux 2016-2017 - DBM d'affectation des crédits

La dotation complémentaire 2016-2017 pour les fonds sociaux s'élève à 5 237€. Celle-ci doit être répartie entre le fonds Social Lycéen et le Fonds Social des Cantines. Cette dernière fait l'objet d'une décision budgétaire modificatrice de type 3 soumise au vote des membres du Conseil d'Administration.

La proposition de ventilation est la suivante :

- 5 237€ pour le Fonds Social des Cantines
- 0€ pour le Fonds Social Lycéen

Il restera pour 2017 après cette ventilation :

- 51 507.95€ (reliquats fin 2016) + 5 237 = 56 744.95€ pour le Fonds Social des Cantines
- 5 086.90€ (reliquats fin 2016) pour le Fonds Social Lycéen

Cette proposition est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

INTITULE DE LA DELIBERATION

DBM POUR INFO

Ventilation de la dotation globalisée – avance 2017 – DBM d'affectation des crédits

Pour mémoire, les crédits octroyés dans le cadre de la dotation globalisée concernent une liste de dépenses spécifiques, à savoir pour le lycée :

- les dépenses de reprographie,
- les frais de stages en entreprise,
- les actions pédagogiques liées au projet d'établissement y compris les ateliers artistiques et les ateliers scientifiques et techniques,
- l'achat de logiciels à usage exclusivement pédagogique,
- les dépenses liées à un enseignement artistique optionnel reconnu cinéma-audiovisuel, théâtre et danse.
- L'achat d'ouvrage pédagogique pour les LP et SEP
- L'achat de manuels scolaires

Au titre de la dotation globalisée 2017, une avance de 313€ a été notifiée à l'établissement

Cette répartition fera l'objet d'une décision budgétaire modificatrice de type 33 : « Ressources non spécifiques ».

La proposition de répartition de la dotation globalisée avance 2017 suivante :

- 313€ affectés aux frais de stage en entreprise

est soumise à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Barème Fonds Social Cantine et Aide à la Restauration

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 35 *1617-84*

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/01/2017

Réuni le : 26/01/2017

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote le barème du fonds social cantine et l'aide à la restauration du Conseil Régional

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Barème :

Le montant des aides fonds social varie en fonction du quotient familial journalier,

Le tarif de restauration élève 2017 ayant augmenté de 0.10€ (3.45€ en 2016 ; 3.55€ en 2017) ; il est proposé d'augmenter l'aide selon les modalités ci-jointes

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2017 08:45:07

INTITULE DE LA DELIBERATION

Le montant des aides fonds social varie en fonction du quotient familial journalier :

Pour 2016 :

- ❖ Quotient inférieur à **13 €** : Prix du repas à **1 €** (aide de 2.45 € au vu du tarif 2016)
- ❖ Quotient compris entre **13 € et 16 €** : prix du repas à **2 €** (aide de 1.45 € au vu du tarif 2016)

Le tarif de restauration élève 2017 ayant augmenté de 0.10€ (3.45€ en 2016 ; 3.55€ en 2017) ; il est proposé d'augmenter l'aide selon les modalités suivantes :

- ❖ Quotient inférieur à **13 €** : Prix du repas à **1 €** (aide de 2.55 € au vu du tarif 2017)
- ❖ Quotient compris entre **13 € et 16 €** : prix du repas à **2 €** (aide de 1.55 € au vu du tarif 2017)